

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 31 MARS 2017 – 20H00

L'an deux mille dix-sept, le trente-et-un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 24 mars 2017.

Nombre de membres en exercice : 9 Présents à la séance : 9 Votants : 9 + 6 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET.

Membres excusés ayant donné procuration : Mme Amale CHABBERT (procuration à M. Marcel MERLE), Mme Oriana ERMANN (procuration à Mme Nathalie POINTET), M. Pierre-Emmanuel LECLERE, (procuration à M. Jean-Louis MARIZON), M. Nicolas SAGNES (procuration à M. Yves BOYER), Mme Julie SAMAINÉ (procuration à Mme Paulette LAUVERGNAS), Mme Emilie TAVERNIER (procuration à Mme Claudette FEROUSSIER).

M. Jean-Marie MARTIN est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET COMMUNE M14

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 6 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le compte de gestion – budget commune - de l'exercice 2016, dressé par le Comptable de la Trésorerie de Privas Municipale.

1.2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de Mme Nathalie POINTET, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	172 189,63 €	R 002	RÉSULTAT REPORTE exercice antérieur	239 663,49 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	328 929,95 €	013	Atténuations de charges	8 624,97 €
014	Atténuation de produits	41 330,00 €	70	Produit des services	6 494,54 €
65	Autres charges de gestion courante	98 511,93 €	73	Impôts et taxes	664 980,00 €
66	Charges financières	17 249,05 €	74	Dotations et participations	199 905,87 €
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	5 867,68 €
023	Virement à la section d'investissement		76	Produits financiers	2,75 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 267,98 €	77	Produits exceptionnels	7 658,10 €
TOTAL DES DÉPENSES		661 476,54 €	TOTAL DES RECETTES		1 133 197,34 €
Excédent de l'exercice		471 720,80 €			0,00 €
Total général		1 133 197,34 €	Total général		1 133 197,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	34 901,78 €	R 001	SOLDE D'EXÉCUTION RE- PORTE	1 152 626,65 €
204	Subventions d'équipement versées	3 783,37 €	13	Subventions d'investisse- ment	194 718,00 €
21	Immobilisations corporelles	268 060,74 €	16	Emprunts et dettes assimilés	1 500 000,00 €
23	Immobilisations en cours	765 000,00 €	10	Dotations, fonds divers ré- serves	10 302,62 €
16	Remboursement d'emprunts	37 750,87 €	1068	Excédent de fonctionne- ment	250 000,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	
			040	Opérations d'ordre de trans- fert entre section	3 267,98 €
TOTAL DES DÉPENSES		1 109 496,76 €	TOTAL DES RECETTES		3 150 915,25 €
Excédent de l'exercice		2 041 418,49 €			
Total général		3 150 915,25 €	Total général		3 150 915,25 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à **l'unanimité des membres présents 8 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le compte administratif du budget communal 2016, dressé par Monsieur le Maire.

1.3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016 le 31 mars 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	471 720,80 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	471 720,80 €

- un excédent d'investissement de :	2 041 418,49 €
- un besoin de financement des restes à réaliser de :	1 421 782,90 €
soit un excédent d'investissement cumulé de :	619 635,59 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, 9 voix + 6 pouvoirs pour :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016	471 720,80 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	100 000,00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	371 720,80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCÉDENT	2 041 418,49 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT M49

2.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 9 voix + 6 pouvoirs pour :

- **Approuve** le compte de gestion - budget assainissement - de l'exercice 2016, dressé par le Comptable de la Trésorerie de Privas Municipale.

2.2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de Mme Nathalie POINTET, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	54 149,35 €	R002	Résultat reporté	91 858,14 €
014	Atténuations de produits	5 537,00 €	70	Vente de produits finis, prestations de services	80 695,25 €
65	Autres charges de gestion courante	1 177,66 €	74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières	7 001,09 €	75	autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	771,56 €	77	produits exceptionnel	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 903,55 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	28 772,48 €			
TOTAL DES DÉPENSES		97 409,14 €	TOTAL DES RECETTES		180 456,94 €
Excédent de l'exercice		83 047,80 €			
Total général		180 456,94 €	Total général		180 456,94 €

SECTION D'EXPLOITATION					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
16	Emprunt	14 708,78 €	R 001	SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE	11 369,67 €
20	Immobilisations incorporelles	3 025,00 €	106	Réserves	60 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	72 160,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 903,55 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	28 772,48 €
TOTAL DES DÉPENSES		97 797,33 €	TOTAL DES RECETTES		100 142,15 €
Excédent de l'exercice		2 344,82 €			
Total général		100 142,15 €	Total général		100 142,15 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 8 voix + 5 pouvoirs pour :

- **Approuve** le compte administratif du budget assainissement 2016, dressé par Monsieur le Maire.

2.3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016 le 31 mars 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	83 047,80 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	83 047,80 €
- un excédent d'investissement de :	2 344,82 €
- un besoin de financement des restes à réaliser de :	1 653,84 €
soit un besoin d'investissement cumulé de :	690,98 €

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents, 9 voix + 6 pouvoirs pour :**

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016	89 047,80 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVÉ (1068)	35 000,00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	48 047,80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DÉFICIT	2 344,82 €

3. DETERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Avant la préparation du budget primitif 2017 de la Commune, le Conseil Municipal doit voter le taux des trois taxes locales: taxe habitation (TH), taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).

Compte tenu de la poursuite de la baisse des dotations, de l'évolution des prélèvements Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales « FPIC », de l'incertitude sur le maintien des ressources en provenance de la Communauté de communes suite à la fusion, d'une part, du besoin de financement pour la réalisation des projets communaux, d'autre part, la commission finances propose, pour 2017, les taux suivants : 4,39 % (TH) ; 8,34 % (TF Bâti) et 45,40 % (TF Non Bâti).

L'augmentation sera de l'ordre de 25 € en moyenne par foyer fiscal.

Ces taux restent nettement inférieurs à ceux des communes de strate équivalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 6 pouvoirs pour :**

- **DECIDE** de fixer le produit attendu pour 2017 à 165 984 € selon les taux suivants :

	2016	2017	Produit correspondant
* Taxe Habitation (TH)	3,82 %	4,39 %	41 701 €
* Taxe Foncière (Bâti)	7,25 %	8,34 %	106 168 €
* Taxe Foncière (Non Bâti)	39,47 %	45,40 %	18 115 €
	Produit attendu		165 984 €

4. DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire informe du Décret n° 201-85 du 26 janvier 2017 qui modifie l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, il convient de délibérer pour se mettre en conformité avec le décret en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux tels que délibérés en date du 8 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 6 pouvoirs pour :**

- **Décide** de faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- **Décide** de maintenir le taux des indemnités mensuels de fonction des élus comme suit :

	Taux de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	43 %
1 ^{er} Adjoint	16 %
2 ^{ème} Adjoint	16 %
3 ^{ème} Adjoint	14 %
4 ^{ème} Adjoint	14 %
Conseiller Municipal Délégué	6 %

5. INFORMATIONS

- La Commission école se réunira prochainement pour aborder les points suivants : organisation des services périscolaires, les besoins en équipements et définition des priorités.

- Elections présidentielles : Organisation du bureau de vote

. 1^{er} tour : dimanche 23 avril 2017

. 2^{ème} tour : dimanche 7 mai 2017

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 12 avril 2017 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.